

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2009

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse /MUFFAT Sophie/LE RAY Gérard/
BAUD Emilie/BAUD Michel/PRALON Sébastien /DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/
Absent excusé : Mr GEROUDET Vincent/ Absent : Mr SAUVAGE Pascal/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTTE LE DEVIS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'ECOLE AU PRIX H.T DE 620.84 €€**

- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**

☞ **D.P. GOUNEAUD LA MERIVE : réalisation d'un portail. Refus par le conseil municipal : recul non respecté - hauteur de l'abri couvert non conforme au règlement du lotissement – en attente dépôt de pièces complémentaires.**

☞ **P.C. MODIFICATIF BREWER ET GOOK : en attente des pièces complémentaires.**

☞ **C.U. DRUELLE LE COUARD : zone UA au POS – passage d'une canalisation d'eaux usées sur la propriété.**

☞ **C.U. NICOLLET SUR LES GROSSES : zone N.D. au POS – route non déneigée l'hiver.**

☞ **C.U. OPERATIONNEL LOOK LES ROUSALETS : aménagement de l'intérieur – accordé le 27/10/09.**

☞ **RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 3918 ET A 3999 PROPRIETE DE MR DRUELLE ET DE MME FILLON AU COUARD.**

☞ **RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 1214 PROPRIETE DE MR CARRERA SITUEE A LA VILLIAZ EST.**

☞ **EXAMINE LA DEMANDE DE MR PAYEN POUR REALISER DES CHALETS DANS LA ZONE NAa DU PLAN / obligation de débloquer la totalité de la zone en créant les viabilités (voirie ; eau ; électricité) à la charge de l'aménageur. En attente avis D.D.E.**

☞ **EXAMINE LE PROJET D'AMENAGEMENT DE MR MARTIAL BERGER POUR LES ABORDS DE LA COPROPRIETE IGIE. MR DUFOUR PROPOSE L'INSTALLATION DE JARDINIERES. A revoir avec Mr Berger.**

☞ **PREND CONNAISSANCE DU COURRIER DU C.T.D. DE TANINGES A MR LOOMAN, PROPRIETAIRE DE LA FERME DU FORNET, LUI INDIQUANT : D'UNE PART QU'IL A REALISE SON ACCES SUR LE DOMAINE PUBLIC SANS**

AUTORISATION DU DEPARTEMENT ET D'AUTRE PART QUE SON TERRAIN EST FRAPPE PAR UN EMPLACEMENT RESERVE N°9 AU POS .

- EST INFORME QU'UN HUISSIER DE JUSTICE A ETABLI UN ETAT DES LIEUX DU CHALET D'ALPAGE DE L'EAU / MR CHATELAIN A REMIS LES CLEFS A MR LE MAIRE / LE SOLDE DE LA LOCATION N'EST TOUJOURS PAS REGLE / EN ATTENTE DECISION DU TRIBUNAL PAR JUGEMENT DU 11/12/09.

- EST INFORME DE LA PROLONGATION DE L'ARRET MALADIE DE GEROUDET FRANCIS JUSQU'AU 06/12/09 ET DE SON REMPLACEMENT PAR ALBERT THEVENON (Essert-Romand) ET MRS ELVESI ET MERCIER (détachés de la CCVA).

- EST INFORME DE L'ARRET MALADIE DE REBY STEPHANIE A COMPTER DU 21/11/2009 ET PROPOSE SON REMPLACEMENT PAR FIGUEIRA VALERIO LUCIE A COMPTER DU 23/11/2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE FAVORABLEMENT SUR L'EMBAUCHE DE MME FIGUEIRA VALERIO A COMPTER DU 23/11/09 ET AUTORISE MR LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT D'EMBAUCHE.

- DONNE SON ACCORD SUR LA MISE EN AFFERMAGE DU LOCAL MULTISERVICES ET CHARGE MR LE MAIRE DE PROCEDER AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES NECESSAIRES.

- DELIBERE FAVORABLEMENT SUR L'ADHESION DE LA VILLE D'ANNECY AU SELEQ 74.

- DELIBERE FAVORABLEMENT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEA, INSTAURANT LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT PAR LES COMMUNES ADHERENTES.

- DONNE SON AVIS SUR LA PROPOSITION DE CHABLAIS HABITAT DE DEUX AFFICHES POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION AU CENTRE DU VILLAGE D'UN IMMEUBLE AVEC DES LOGEMENTS EN ACCESSION A LA PROPRIETE ET DECIDE, EN MAJORITE, LE MODELE AVEC LE FOND OCRE.

- DECIDE D'ORGANISER L'ARRIVEE DU PERE NOEL SUR LA PLACE DU VILLAGE LE 24/12/2009.

- EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 21 Novembre 2009

Le Maire,
BAUD Jean-Paul

